

CH_VB 5636 2005-2704 vom 18. Oktober 2005

Bundesverwaltung, 2005-10-18, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_5636_2005-2704_

FR: CH_VB 5636 2005-2704 du 18 octobre 2005

IT: CH_VB 5636 2005-2704 del 18 ottobre 2005

Volltext

5636 2005-2704 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr) – 05-7098 / 100339 Frédéric Piguet SA, 1347 Le Sentier Ebauche II horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 12 H, 22 F 01.10.2005–30.09.2008 (Modification) – 05-7112 / 101103 Comadur SA, 2416 Les Brenets usinage de verre de montres horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 75 H, 8 F 16.10.2005–15.10.2008 (Renouvellement/modification) – 05-7127 / 109437 CSEE Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques SA, 2000 Neuchâtel production horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 2 H, 4 F 01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement) – 05-7131 / 101104 Comadur SA, 2400 Le Locle usinage, pressage, injection, plasma horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 35 H, 20 F 25.05.2003–27.05.2006 (Modification) Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 05-7133 / 110460 Transport Express Rodriguez SA, 1219 Châtelaine réception, tri et contrôle, transport. besoins spéciaux de consommation 9 H, 1 F 01.10.2005–30.09.2008 (Nouveau permis)

5637 Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr) – 05-7126 / 101923 Tornos SA, 2740 Moutier Secteur de fabrication YASDA: en complément au permis 05-5528. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 6 H 09.10.2005–08.10.2006 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

5638 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 05-6700 / 102142 Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop REV SR, 1964 Châteauneuf centrale de distribution de produits frais (denrées périssables) – boucherie, boulangerie, pâtisserie et salades – préparation des fruits et légumes besoins spéciaux de consommation 8 H, 5 F 01.01.2006–30.09.2006 (Renouvellement) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous

pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48). 18 octobre 2005 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2005 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 41 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 18.10.2005 Date Data Seite 5636-5638 Page Pagina Ref. No 10 139 002 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.